

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 13 JUI 2024

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 32 - Procurations : 8
Rappel des dates : Convocation Générale : 07/06/2024 - Affichage : 07/06/2024

Le treize juin deux mille vingt quatre, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la salle Vauguélande de Tresson sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie		Pouvoir donné à ASSE-ROTTIER Jocelyne - 13/06/24	
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	BOUCHE Jean-Marie	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André		Pouvoir donné à CHARPENTIER Dominique - 12/06/24	
	CHARPENTIER Dominique	X		
	GUILMAIN Nathalie			X
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond		Pouvoir donné à PLANCHON Anne-France - 11/06/24	
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony		Pouvoir donné à FOUQUET Stéphane - 11/06/24	
	MACÉ Mélanie			X
	FOUQUET Stéphane	X		
	PLAIS Mickaël	X		
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle		Pouvoir donné à PRÉ Michel - 13/06/24	
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	LE BIHAN Jean-François	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie	X		
	TOUZEAU Elisabeth	X		
	CHRISTIANY Damien	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Michel		Pouvoir donné à BUNEL Pierrette - 12/06/24	
	BUNEL Pierrette	X		
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude			X
	COURTABESSIS Alain			X
	PENNETIER Stéphane			X
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia		Pouvoir donné à TERTRE Charly - 13/06/24	
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	X		
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe		Pouvoir donné à LAUDE Jean-Yves - 09/06/24	
	LAUDE Jean-Yves	X		

Monsieur Franck FLOQUET est élu secrétaire de séance.

Objet : Bail emphytéotique Maison de retraite – Enfance-Jeunesse – Avenant n°1.

Délibération n°2024-070

Le 29 Janvier 2013, la Communauté de Communes du Pays des Brières et du Gesnois et la Maison de Retraite « Résidence Amicie » ont signé un bail emphytéotique, d'une durée de vingt (20) années, portant sur des locaux de la Maison de Retraite.

Les locaux mis à disposition de la Communauté de Communes du Pays des Brières et du Gesnois servent à l'exercice de la compétence « Petite Enfance » par le biais de la crèche « Le mille pattes » de Montfort-le-Gesnois.

À la suite du référentiel des EAJE imposé par le décret n°2021-1131 du 30 Août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants, des mises en conformité, en terme d'espace et de fonctionnement sont nécessaires sur les structures de la crèche.

Pour répondre aux exigences de mises en conformité, il convient de modifier, par avenant, le bail emphytéotique. L'avenant n°1 vient modifier la désignation des biens mis à la disposition de la Communauté de Communes le Gesnois Bilurien. L'ajout des locaux permettra de bénéficier d'espaces supplémentaires à ceux déjà mis à disposition de la Communauté de Communes.

L'avenant n°1 n'a aucune incidence financière sur la redevance annuelle définie dans le bail emphytéotique initial (Voir le contenu de l'avenant n°1 joint et les pièces ajoutées).

Le Président invite les élus communautaires à délibérer sur la signature de l'avenant n°1 au bail emphytéotique.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes le Gesnois Bilurien ;

Vu la délibération en date du 18 décembre 2012 autorisant l'ancienne Présidente de l'EPCI à signer le bail emphytéotique ;

Vu le bail emphytéotique signé à la minute du notaire le 29 Janvier 2013 ;

Vu le décret n°2021-1131 du 30 Août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants ;

Considérant que le présent avenant n°1 intervient dans le cadre des mesures de mise en conformité en terme d'espace et de fonctionnement des structures de la crèche.

Après avoir pris connaissance du contenu de l'avenant n°1 en annexe et en avoir délibéré :

- **Approuve** le contenu de l'avenant n°1 au Bail emphytéotique relatif à la mise à disposition de locaux à la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien pour l'exercice de sa compétence Enfance-Jeunesse ;
- **Autorise** le Président à signer l'avenant n°1 ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire,
Fait à Montfort-le-Gesnois, le 20 Juin 2024,

Le Président,
André PIGNÉ



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.